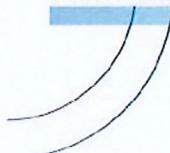


B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION ANIMATION SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

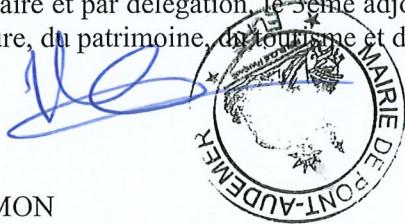
VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Timon Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDÉRANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers événements.

Le Maire décide de signer une convention avec TohuBohu, entrepreneur de spectacles vivants, dans le cadre de la semaine de la langue Française, de la francophonie, et du week-end Musées / Télérama.
La ville de Pont-Audemer versera au prestataire de spectacle vivant « TohuBohu ». La somme de 938,63 € TTC (neuf-cent-trente-huit euros soixante trois centimes), comprenant 800€ TTC de droit cession, 94,95 € TTC de frais de déplacement (A/R Caen à 0,60€ HT /km), auxquels s'ajoutent deux repas au tarif Syndeac, soit 43,68€ TTC. Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer.

Fait à Pont-Audemer, le 21 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3^{ème} adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON